

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

**EXTRAIT**

## **DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203317-20221020-ARR462022-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Affichage : 24/10/2022

N° ARR462022

### **REGLEMENTATION DES COUPURES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune de Villemontais,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 Octobre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public, Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1**

A compter du 1<sup>er</sup> Novembre, l'éclairage public sera totalement interrompu

- de 23 h à 6 heures du matin sur le chemin de la Rochette jusqu'au complexe sportif,
- de 22 h 30 à 6 heures sur le reste de la commune sauf LE PARC MUNICIPAL qui reste éclairé toute la nuit.

Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune.

#### **ARTICLE 2**

Le Maire de Villemontais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Roanne,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villerest,
- Monsieur le Président du SDIS,

Fait à Villemontais, le 20 Octobre 2022

Le Maire-Adjoint,

GAUME Marie-Françoise

